

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} février 2023

Daniel CHÉRON, réélu Président du Haut Conseil de la Coopération Agricole pour un deuxième mandat.

Suite à son comité directeur d'installation du 31 janvier 2023, le Haut Conseil de la Coopération Agricole annonce le résultat des élections aux postes prévus dans le cadre de la nouvelle mandature 2023-2026.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la réélection de Daniel Chéron en tant que Président du Haut Conseil de la Coopération Agricole.



« Cette nouvelle mandature s'inscrira dans la continuité des travaux accomplis sur la mandature 2019-2022 et sera marquée par les nombreux défis qui attendent le monde agricole (renforcement des fonds propres, gouvernance, digital...).

Le HCCA continuera bien sûr à s'assurer du bon fonctionnement du modèle coopératif, en intensifiant sa démarche de communication et de pédagogie auprès de toutes les parties prenantes. Il poursuivra sa route en s'appuyant sur la Révision. »

Le comité directeur du HCCA est composé de représentants élus des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions ainsi que de personnalités choisies en raison de leur compétence désignées par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Ont également été élus :

- En tant que Trésorière du HCCA : Véronique BLIN
- En tant que Président de la section Juridique : Jean-Jacques BARBIERI
- En tant que Président de la section Révision : Gilles BARS
- En tant que Président de la section Économique et Financière : François MACÉ

En savoir plus sur les missions du HCCA :

Créé par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, le Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA), est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale dont ses missions, définies par l'article L 528-1 du code rural et de la pêche maritime, sont les suivantes :

- Contribuer à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière de coopération agricole ;
- Être le garant du respect des textes, règles et principes de la coopération agricole. Il exerce un rôle permanent d'étude et de proposition dans les domaines juridique et fiscal ;
- Il assure le suivi de l'évolution économique et financière du secteur coopératif ;
- Il délivre et retire l'agrément coopératif aux sociétés coopératives agricoles et à leurs unions ;
- Il a également pour objet de définir les principes et d'élaborer, d'approuver et de publier les normes de la révision, ainsi que de suivre et de contrôler sa mise en œuvre ;
- Il a pour mission d'élaborer un guide sur les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés coopératives et de leurs unions.

Et retrouvez davantage d'informations sur le site internet : www.hcca.coop

À propos des coopératives agricoles

Par le lien fort qu'elles établissent avec les associés coopérateurs, les coopératives agricoles contribuent à structurer les territoires ruraux et participent à la construction de filières agroalimentaires performantes.

Le secteur compte aujourd'hui plus de **13 244 entreprises coopératives agricoles** (dont 1 858 coopératives agricoles et leurs unions et 11 386 Cuma) pour un chiffre d'affaires global d'environ 86 milliards d'euros et plus de **180 000 salariés**.*

* Selon les chiffres publiés dans le rapport d'activité 2021/2022 du HCCA.

À propos du Haut Conseil de la Coopération Agricole

Au-delà des agréments qu'il délivre et du contrôle de l'application du droit coopératif, le HCCA accompagne les coopérateurs, les administrateurs et les cadres dirigeants vers une gouvernance toujours plus harmonieuse et efficace.

Établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, il a pour missions de définir et mettre en œuvre les politiques publiques en matière de coopération agricole, d'être le garant du respect des textes et des règles de la coopération agricole, de définir les principes et normes de la Révision et d'assurer le suivi de l'évolution économique et financière du secteur coopératif. Ces missions s'organisent à travers 3 sections chargées d'assurer les travaux du HCCA.

Contact presse :

Sabrina LARDEAU

Chargée de communication

Mail : sabrina.lardeau@hcca.coop

Tel : 01 44 17 58 68